

Département du Bas- Arrondissement de Sélestat-
Erstein
Canton d'Erstein
Commune de Bolsenheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 28 octobre 2019 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 10 Conseillers présents : 9

Absents excusés : Mme Sophie MARCQ

Date de convocation du conseil municipal : 13/10/2019

Pour :	9
Abstentions :	0
Contre :	0

Sujet des délibérations : location de biens communaux - récupération taxe chambre d'agriculture 2019

FERMAGE : somme à percevoir 7.819,63 euros

Monsieur le Maire propose et demande que le calcul du fermage des baux ruraux subisse la variation de + 1.66 % pour 2019, conformément à l'évolution de l'indice départemental des fermages.

Il soumet également le calcul du taux à l'are pour le recouvrement de la taxe de la chambre d'Agriculture – à hauteur de 50 % - soit 0,0336 euro à l'are, à récupérer auprès des locataires des biens communaux pour 2019 selon les pièces jointes à la présente délibération.

En conséquence, le maire sollicite les conseillers présents (M. François RIEHL, Maire, Membre concerné, locataire de terrains communaux, quitte la salle, ne prend pas part au débat et ne participe pas au vote. M. Albert HARTMANN, Adjoint au maire, Doyen de l'assemblée, préside la séance lors de la délibération) de bien vouloir approuver :

- d'une part la hausse de l'indice national de fermage pour cette année de 1,66 %
- d'autre part le calcul du taux à l'are de 0,03361 euro servant de base à la récupération de la taxe de la Chambre d'Agriculture.
- Article 7588 pour les titres de recettes.

Exprimés :8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

ADOpte – transmis à la sous-préfecture et publié le 29/10/2019

Suivent les signatures au registre. Pour copie conforme.

Fait à Bolsenheim, Le Maire, François RIEHL